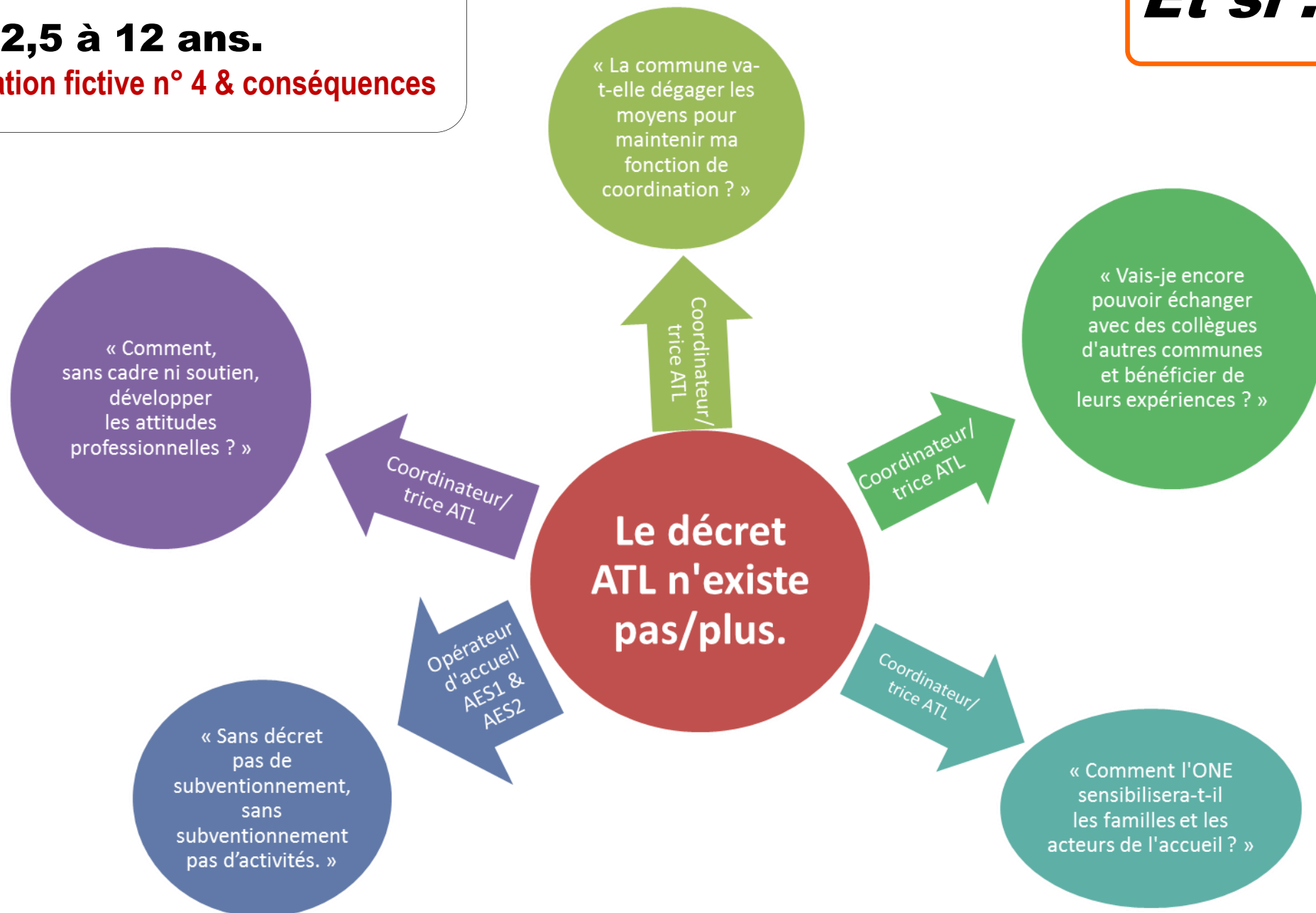


L'accueil des enfants de 2,5 à 12 ans.

Situation fictive n° 4 & conséquences

Et si ...



**L'accueil des enfants
de 2,5 à 12 ans. Réalité n° 4**

Heureusement ...

... l'ATL et sa coordination existent !

Le décret ATL existe. Un projet d'harmonisation des 3 textes
(extrascolaires, écoles de devoirs et centres de vacances) est sur les rails...

Les Coordinations ATL ne sont pas seules : des plateformes locales (réunions de quelques communes)
et subrégionales (réunions des communes d'une province/région)
et une communautaire existent pour favoriser les échanges et les soutenir.

L'ONE dispose de son propre réseau de Coordinateurs/trices Accueil
chargé-e-s d'accompagner les opérateurs sur le terrain.

La Belgique a approuvé la Convention internationale des Droits de l'Enfants
(Art. 32 : « Tout enfant a droit aux loisirs. »).

Chacune des 233 communes entrées dans le Décret ATL (chiffres 2018) a également signé
une convention directement avec l'ONE pour encadrer la mise en œuvre du décret ATL.



Plateforme
Communautaire
CATL

**Alors : utile, la coordination
de l'accueil temps libre ?**

Édition 2018, 2023
Téléchargeable sur www.plateforme-communautaire-catl.be/productions